

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 11 juillet 2017**

Le mardi onze juillet deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. David ALPHAND, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Julie BOILLOT, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Véronique BUCAILLE, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Pierre GABORIAU, M. Gérard GACHET, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRBE, M. Claude GOASGUEN, M. Éric HELARD, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Valérie KHOURY, M. Thomas LAURET, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Jacques LEGENDRE, M. Thierry MARTIN, M. Michaël MIGUERES, M. Jérémie REDLER, Mme Ghislaine SALMAT, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre-Alain WEILL, Mme Hélène ZWANG.

Absents ayant donné procuration :

Mme Caroline BRASSEUR donne procuration à Mme Sandra BOËLLE ; M. Grégoire CHERTOK donne procuration à Mme Hanna SEBBAH ; Mme Samia BADAT-KARAM donne procuration à Mme Véronique BALDINI ; M. Marc LUMBROSO donne procuration à M. Claude GOASGUEN ; M. Emmanuel MESSAS donne procuration à Mme Danièle GIAZZI.

Ordre du jour :

- **162017078** Désignation du secrétaire de séance.
- **162017079** Election du Maire d'arrondissement.
- **162017080** Détermination du nombre d'adjoints.
- **162017081** Election des adjoints au Maire.

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 19 h 30.

M. GOASGUEN apprend à l'assemblée le décès, survenu dans la nuit, de M. Alain BRASSEUR. D'où l'absence de Mme BRASSEUR. M. GOASGUEN dit que M. BRASSEUR était atteint d'une longue et douloureuse maladie et rappelle qu'il a beaucoup œuvré pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, où il fut l'adjoint de M. Georges MESMIN pendant des années. M. GOASGUEN déclare que M. BRASSEUR a fait partie d'une grande famille du 16<sup>e</sup> arrondissement et de Paris, celle des militants de la démocratie chrétienne, qui a été honorée des plus hautes distinctions à de nombreuses reprises, car elle a énormément donné au 16<sup>e</sup> arrondissement, à travers ses fondations inestimables ainsi que son combat permanent de tolérance et d'abnégation. M. GOASGUEN considère que M. BRASSEUR était un homme exceptionnel rempli de courage, qu'il a manifesté pendant les moments difficiles de la vie politique de la droite.

M. GOASGUEN partage sa grande peine de voir disparaître M. BRASSEUR. Il propose de l'honorer en observant une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée en mémoire de M. BRASSEUR.)*

M. GOASGUEN espère que de nombreuses personnes pourront venir célébrer sa disparition lors d'un événement qui sera sans aucun doute organisé ultérieurement.

M. GOASGUEN précise que cette séance du Conseil d'arrondissement a pour but d'élire un nouveau Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement. En effet, M. GOASGUEN s'est soumis à la loi qui lui impose de céder sa place de Maire d'arrondissement pour occuper sa fonction de parlementaire, que les électeurs du 16<sup>e</sup> arrondissement lui ont attribuée au second tour – ce dont M. GOASGUEN les remercie.

M. GOASGUEN dit que l'élection du nouveau Maire d'arrondissement doit être exercée en toute quiétude et ne pas donner lieu à des manifestations intempestives. Si tel était le cas, M. GOASGUEN n'hésiterait pas à faire évacuer la salle. M. GOASGUEN demande de ne pas applaudir, siffler ou faire des réflexions. Il rappelle que l'élection du Maire d'arrondissement n'est pas une élection politique ordinaire, car elle sous-entend la gestion de 160.000 habitants qui attendent une dignité absolue de la part des élus.

M. GOASGUEN signale que l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que le doyen d'âge de l'assemblée préside la séance, à savoir M. GOASGUEN.

Sur proposition de M. GOASGUEN, M. GOASGUEN est désigné président de séance.

Les discours étant inutiles, M. GOASGUEN ne fera pas de discours de président de séance.

➤ **162017078** Désignation du secrétaire de séance.

M. GOASGUEN indique que l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la nomination d'un ou plusieurs secrétaires de séance. M. GOASGUEN propose de désigner les deux benjamines de la séance, à savoir Mme DE BEAUCORPS et Mme SEBBAH.

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme DE BEAUCORPS et Mme SEBBAH sont désignées secrétaires de séance.

➤ **162017079** Election du Maire d'arrondissement.

M. GOASGUEN dit que l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil municipal procède à l'élection du Maire et de ses adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

M. GOASGUEN propose, pour éviter toute ambiguïté, de faire le récapitulatif des procurations et de lister les candidats à la fonction de Maire d'arrondissement.

Mme Patricia RIVAYRAND dresse la liste des procurations :

- Mme Caroline BRASSEUR a donné procuration à Mme Sandra BOËLLE ;
- Mme Samia BADAT-KARAM a donné procuration à Mme Véronique BALDINI ;
- M. Grégoire CHERTOK a donné procuration à Mme Hanna SEBBAH ;
- M. Emmanuel MESSAS a donné procuration à Mme Danièle GIAZZI ;
- M. Marc LUMBROSO a donné procuration à M. Claude GOASGUEN.

M. GOASGUEN annonce qu'il y a trois candidatures : celles de Mme Danièle GIAZZI, de M. Pierre GABORIAU et de M. Thomas LAURET.

M. MIGUERES présente également sa candidature.

M. GOASGUEN note donc la présence de quatre candidats. M. GOASGUEN demande si M. LAURET confirme sa candidature.

M. LAURET confirme sa candidature.

M. GOASGUEN propose à M. LAURET, qui représente l'opposition, d'exposer brièvement les raisons de sa candidature à la fonction de Maire d'arrondissement.

M. LAURET déclare qu'il ne pense pas être élu, l'opposition n'étant représentée que par 3 élus sur 39. Néanmoins, il souhaite présenter sa candidature pour marquer la volonté de l'opposition de faire évoluer le 16<sup>e</sup> arrondissement et de le mettre en mouvement, pour qu'il soit innovant et ouvert sur le monde, tout en coopérant avec la Ville de Paris.

M. LAURET dit que le programme présenté en 2014 par l'opposition a partiellement été mis en œuvre à travers les décisions de la Ville de Paris. Le PS souhaite poursuivre cette démarche en proposant sa candidature et en soulignant sa vision d'un arrondissement en mouvement et d'un fonctionnement le plus démocratique possible.

M. LAURET estime que chaque candidat devrait pouvoir évoquer les raisons pour lesquelles il se présente à l'élection du Maire d'arrondissement. Les candidats pourraient ainsi exposer leurs visions et leurs volontés pour faire vivre le 16<sup>e</sup> arrondissement dans les principes républicains et démocratiques, à savoir le respect des minorités, le respect de l'opposition, la participation de

l'opposition aux décisions et aux commissions qui nécessitent son avis, et la possibilité pour l'opposition d'exercer ses droits avec la plus grande transparence au sein de cette assemblée. Ces présentations permettraient aux membres de l'assemblée de mieux savoir pour quelle option politique ils souhaitent se prononcer.

M. GOASGUEN souligne que M. LAURET représente une tendance minoritaire qui s'est exprimée lors des élections municipales de 2014. La majorité s'est exprimée en faveur de M. GOASGUEN. La majorité n'étant pas divisée, le programme de 2014 reste le dénominateur commun des candidats qui se présentent. M. GOASGUEN accepte néanmoins la demande de M. LAURET, formulée avec gentillesse et discernement, et accorde une minute de présentation à chaque candidat.

M. MIGUERES regrette qu'un débat n'ait pas eu lieu au sein de la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. Selon lui, la division n'est jamais bonne.

M. MIGUERES a une divergence d'opinions avec le reste de la majorité, même s'il reste dedans. D'après lui, le débat est très politique, car même si la fonction de Maire d'arrondissement est administrative, elle reste politique. Deux choix s'offrent donc aux membres du Conseil d'arrondissement :

- Considérer que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement est une Mairie traditionnelle de droite. Dans ce cas, rien ne change et ne sont pas prises en compte les propositions formulées à la suite des élections législatives ;
- Prendre en considération le vote de 2014, mais également le faible score de la droite aux élections législatives. M. MIGUERES pense que les électeurs ont envoyé un message très clair et très fort à la droite.

M. GOASGUEN signale que le temps imparti à M. MIGUERES est écoulé.

M. GOASGUEN relève que M. MIGUERES a fait deux erreurs considérables :

- M. MIGUERES semble tout d'abord considérer que sa candidature est une candidature de division ;
- Même si elle a été difficile, les électeurs ont néanmoins offert une victoire à M. GOASGUEN lors des élections législatives. Il n'est donc pas correct de dire que la légitimité de la conduite du 16<sup>e</sup> arrondissement a été remise en cause par la faible victoire de M. GOASGUEN, dans une situation qui était particulièrement difficile.

M. MIGUERES se défend d'avoir dit cela.

M. GOASGUEN demande à M. MIGUERES d'assumer ses propos.

Pour M. GOASGUEN, M. MIGUERES ne semble pas faire la différence entre l'administration et la politique, ce qui est sans doute lié à sa formation, qui devra être améliorée. M. GOASGUEN rappelle qu'une Mairie d'arrondissement est une institution administrative.

Comme M. MIGUERES souhaite faire un débat politique, M. GOASGUEN le considère désormais comme un candidat d'opposition, aux côtés de M. LAURET.

M. GABORIAU dit qu'il est un élu de proximité depuis longtemps. Il est à l'écoute des habitants et a accompagné sans réserve l'action de M. GOASGUEN dans le 16<sup>e</sup> arrondissement depuis 2008. Il considère donc que sa candidature est légitime.

Dans la continuité de l'action menée par M. GOASGUEN et dans l'union de la majorité municipale, M. GABORIAU souhaite préparer les élections de 2020. Le 16<sup>e</sup> arrondissement est riche de talents et doit pouvoir évoluer. M. GABORIAU souhaite être le candidat de cette évolution et de cette nouvelle génération.

M. GOASGUEN remercie M. GABORIAU d'avoir respecté le temps imparti. M. GOASGUEN souligne que M. GABORIAU a envoyé une lettre, très bien rédigée, à l'ensemble des élus. M. GOASGUEN salue la courtoisie avec laquelle M. GABORIAU a écrit cette lettre, car tout le monde n'a pas fait preuve d'une telle courtoisie.

M. GOASGUEN aurait espéré que ce Conseil d'arrondissement se déroule différemment. Il est peiné de voir que certains élus l'ont pris comme un débat politique.

M. GOASGUEN est Député de cette circonscription pour 5 années supplémentaires. Désormais, sa vocation est de travailler avec le Maire d'arrondissement qui sera élu.

Selon lui, la loi sur le non-cumul des mandats est contestable dans la mesure où le Maire d'arrondissement n'a pas de pouvoir politique, mais dispose uniquement d'une structure administrative dépendant de la Mairie de Paris. D'après M. GOASGUEN, la Mairie d'arrondissement ne peut pas se permettre de ne pas travailler avec son Député. M. GOASGUEN voit ces élections dans cet esprit de symbiose. M. GOASGUEN ne s'immiscera pas dans l'action de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, même s'il pourrait le faire en tant que Conseiller de Paris ou Conseiller d'arrondissement, mais donnera au Maire d'arrondissement et à ses adjoints l'ensemble des prérogatives qui sont les leurs.

Ayant conduit la liste municipale et ayant été élu Député, M. GOASGUEN devrait bénéficier d'une certaine latitude en ce qui concerne la personne avec laquelle il souhaiterait travailler. M. GOASGUEN a donc demandé à Mme GIAZZI, qui est sa première adjointe, de se présenter à cette élection. M. GOASGUEN ne considère pas M. GABORIAU, notamment, comme une personne avec laquelle il ne s'entend pas. Malgré des différences de sentiments politiques, M. GOASGUEN a toujours travaillé en bonne intelligence avec M. GABORIAU. M. GOASGUEN travaillera avec M. GABORIAU pour que les élections de 2020 se passent au mieux. M. GOASGUEN constate que la gauche et M. LAURET souhaitent certainement retrouver également une certaine vigueur que les élections législatives semblent leur avoir enlevée. M. GOASGUEN a longtemps travaillé avec Mme GIAZZI et souhaite continuer cette collaboration.

Mme GIAZZI est honorée de la demande de M. GOASGUEN de lui succéder à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. Mme GIAZZI travaille avec M. GOASGUEN depuis très longtemps. Ils ont notamment été adjoints au Maire de Paris en même temps. Mme GIAZZI a été la suppléante ainsi que la première adjointe de M. GOASGUEN. Mme GIAZZI souhaite assurer un lien très fort entre le Député et le Maire de l'arrondissement.

Selon elle, la loi sur le non-cumul des mandats, en ce qui concerne les fonctions de Maire et de Député, est une hérésie, car un Député ne peut pas bien défendre la sociologie de sa circonscription

à l'échelle nationale sans en connaître les réalités du terrain, notamment le bien-être, la qualité de vie et les évolutions de la population. Or le 16<sup>e</sup> arrondissement est en grande mutation.

Mme GIAZZI souhaite créer un lien de collaboration avec tous les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement, en grande collégialité.

M. GOASGUEN indique que suivant l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme RIVAYRAND tient à la disposition des élus une enveloppe et un papier blanc. À la demande de certains élus, un isoloir a été installé, même s'il n'est pas obligatoire suivant le Code Général des Collectivités Territoriales. Les élus vont être appelés par Mme RIVAYRAND, par ordre alphabétique, pour voter pour l'un des quatre candidats.

Mme RIVAYRAND appelle les élus qui doivent voter suivant l'ordre alphabétique :

- M. David ALPHAND ;
- Mme Michèle ASSOULINE ;
- M. Pierre AURIACOMBE ;
- Mme Véronique BALDINI ;
- M. Antoine BEAUQUIER ;
- Mme Sandra BOËLLE ;
- Mme Julie BOILLOT ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- Mme Caroline BRASSEUR (procuration donnée à Mme Sandra BOËLLE) ;
- Mme Véronique BUCAILLE ;
- M. Stéphane CAPLIEZ ;
- M. Grégoire CHERTOK (procuration donnée à Mme Hanna SEBBAH) ;
- Mme Joséphine DE BEAUCORPS ;
- Mme Marie-Hélène DORVALD ;
- M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER ;
- M. Pierre GABORIAU ;
- M. Gérard GACHET ;
- Mme Danièle GIAZZI ;
- M. Christophe GIRBE ;
- M. Claude GOASGUEN ;
- M. Éric HELARD ;
- M. Yves HERVOUET DES FORGES ;
- Mme Ann-Katrin JEGO ;
- Mme Samia BADAT-KARAM (procuration donnée à Mme Véronique BALDINI) ;
- Mme Valérie KHOURY ;
- M. Thomas LAURET ;
- Mme Béatrice LECOUTURIER ;
- M. Jacques LEGENDRE ;
- M. Marc LUMBROSO (procuration donnée à M. Claude GOASGUEN) ;
- M. Thierry MARTIN ;
- M. Emmanuel MESSAS (procuration donnée à Mme Danièle GIAZZI) ;

- M. Michaël MIGUERES ;
- M. Jérémy REDLER ;
- Mme Ghislaine SALMAT ;
- M. Jacques-Frédéric SAUVAGE ;
- Mme Hanna SEBBAH ;
- Mme Laurence THOUIN ;
- M. Pierre-Alain WEILL ;
- Mme Hélène ZWANG.

M. GOASGUEN proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39.

Bulletins nuls : 1.

Suffrages exprimés : 38.

Majorité absolue : 20 voix.

Mme Danièle GIAZZI obtient 25 voix.

M. Pierre GABORIAU obtient 9 voix.

M. Thomas LAURET obtient 3 voix.

M. Michaël MIGUERES obtient 1 voix.

Mme Danièle GIAZZI est élue Maire d'arrondissement à la majorité absolue.

*(Applaudissements)*

Mme GIAZZI souhaite remercier ses collègues. Elle est très honorée que M. GOASGUEN lui ait proposé d'être son successeur. Mme GIAZZI a été sa première adjointe pendant longtemps et n'avait pas dans l'esprit de le remplacer. La loi sur le non-cumul des mandats l'a définitivement convaincue de se présenter à cette élection. Elle travaille avec M. GOASGUEN depuis très longtemps et se réjouit qu'il soit à nouveau élu Député, dans un moment difficile où les Français ne semblent pas lucides, puisqu'ils ont été capables d'élire n'importe quelle personne, dans toutes les circonscriptions françaises, sans regarder si elle était novice en politique ou si elle avait un programme. Mme GIAZZI pense qu'un tel choix représente un véritable danger au vu de l'état de la France.

Mme GIAZZI travaillera avec tous les élus, même avec ceux de l'opposition – ce qu'elle a déjà fait quand elle a dû remplacer M. GOASGUEN lorsqu'elle était première adjointe – car la France, Paris et le 16<sup>e</sup> arrondissement ont besoin de cette collaboration.

Mme GIAZZI déclare que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a réalisé de nombreuses choses, mais que de multiples questions restent à traiter. La population du 16<sup>e</sup> arrondissement a évolué et s'est diversifiée. Mme GIAZZI salue l'arrivée de plus en plus importante de jeunes, mais constate que la population du 16<sup>e</sup> arrondissement mérite beaucoup plus d'attention que par le passé.

Pour répondre à ces nouveaux défis, Mme GIAZZI s'appuiera sur l'énergie et l'expérience des plus anciens ainsi que sur l'innovation et la fraîcheur des jeunes, qui ont joué un rôle important dans la victoire de M. GOASGUEN aux élections législatives.

Mme GIAZZI pense que la politique est un métier qui a des codes et qui s'apprend. Elle ne devrait jamais s'appuyer sur un sexe, une race, une religion ou un âge. Elle devrait uniquement s'appuyer sur

des personnes courageuses et passionnées qui sont d'accord pour écouter inlassablement la population et faire au mieux pour leur être agréables et régler leurs problèmes.

*(Applaudissements)*

- **162017080** Détermination du nombre d'adjoints.

Mme GIAZZI indique que la détermination du nombre d'adjoints est votée à main levée.

En vertu de l'article L.2511-25, alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GIAZZI propose de fixer le nombre d'adjoints thématiques à 11.

Mme GIAZZI procède au vote :

- 36 voix favorables ;
- 3 abstentions.

Le nombre d'adjoints thématiques est fixé à 11.

En vertu de l'article L.2511-25-25, alinéa 1<sup>er</sup>, du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GIAZZI propose de fixer le nombre d'adjoints chargés des quartiers à 3.

Mme GIAZZI procède au vote :

- 36 voix favorables ;
- 3 abstentions.

Le nombre d'adjoints chargés des quartiers est fixé à 3.

- **162017081** Election des adjoints au Maire.

Mme GIAZZI précise que l'élection des adjoints au Maire a lieu à bulletin secret. Les listes seront distribuées aux élus. Mme GIAZZI rappelle que si un seul nom est barré, le bulletin est considéré comme nul.

Le premier vote concerne les 3 adjoints chargés des quartiers. Mme GIAZZI propose de voter pour :

- M. Jérémy REDLER ;
- Mme Hanna SEBBAH ;
- Mme Véronique BUCAILLE.

Le second vote concerne les 11 adjoints thématiques. Mme GIAZZI propose de voter pour :

- Mme Véronique BALDINI ;
- M. Antoine BEAUQUIER ;
- Mme Sandra BOËLLE ;
- Mme Caroline BRASSEUR ;
- M. Gérard GACHET ;
- Mme Samia BADAT-KARAM ;
- M. Emmanuel MESSAS ;
- M. Jacques-Frédéric SAUVAGE ;
- Mme Valérie KHOURY ;

- Mme Marie-Hélène DORVALD ;
- M. Thierry MARTIN.

Mme RIVAYRAND appelle, suivant l'ordre alphabétique, les élus qui doivent voter pour les 3 adjoints chargés des quartiers :

- M. David ALPHAND ;
- Mme Michèle ASSOULINE ;
- M. Pierre AURIACOMBE ;
- Mme Véronique BALDINI ;
- M. Antoine BEAUQUIER ;
- Mme Sandra BOËLLE ;
- Mme Julie BOILLOT ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- Mme Caroline BRASSEUR (procuration donnée à Mme Sandra BOËLLE) ;
- Mme Véronique BUCAILLE ;
- M. Stéphane CAPLIEZ ;
- M. Grégoire CHERTOK (procuration donnée à Mme Hanna SEBBAH) ;
- Mme Joséphine DE BEAUCORPS ;
- Mme Marie-Hélène DORVALD ;
- M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER ;
- M. Pierre GABORIAU ;
- M. Gérard GACHET ;
- Mme Danièle GIAZZI ;
- M. Christophe GIRBE ;
- M. Claude GOASGUEN ;
- M. Éric HELARD ;
- M. Yves HERVOUET DES FORGES ;
- Mme Ann-Katrin JEGO ;
- Mme Samia BADAT-KARAM (procuration donnée à Mme Véronique BALDINI) ;
- Mme Valérie KHOURY ;
- M. Thomas LAURET ;
- Mme Béatrice LECOUTURIER ;
- M. Jacques LEGENDRE ;
- M. Marc LUMBROSO (procuration donnée à M. Claude GOASGUEN) ;
- M. Thierry MARTIN ;
- M. Emmanuel MESSAS (procuration donnée à Mme Danièle GIAZZI) ;
- M. Michaël MIGUERES ;
- M. Jérémy REDLER ;
- Mme Ghislaine SALMAT ;
- M. Jacques-Frédéric SAUVAGE ;
- Mme Hanna SEBBAH ;
- Mme Laurence THOUIN ;
- M. Pierre-Alain WEILL ;

- Mme Hélène ZWANG.

Mme GIAZZI proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39.

Bulletins blancs et nuls : 10.

Suffrages exprimés : 29.

Majorité absolue : 15 voix.

La liste conduite par Mme GIAZZI obtient 29 voix.

La liste des 3 adjoints chargés des quartiers proposée par Mme GIAZZI est élue à la majorité absolue.

*(Applaudissements)*

Mme GIAZZI propose de voter désormais pour les 11 adjoints thématiques.

Mme RIVAYRAND appelle, par ordre alphabétique, les élus qui doivent voter pour les 11 adjoints thématiques :

- M. David ALPHAND ;
- Mme Michèle ASSOULINE ;
- M. Pierre AURIACOMBE ;
- Mme Véronique BALDINI ;
- M. Antoine BEAUQUIER ;
- Mme Sandra BOËLLE ;
- Mme Julie BOILLOT ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- Mme Caroline BRASSEUR (procuration donnée à Mme Sandra BOËLLE) ;
- Mme Véronique BUCAILLE ;
- M. Stéphane CAPLIEZ ;
- M. Grégoire CHERTOK (procuration donnée à Mme Hanna SEBBAH) ;
- Mme Joséphine DE BEAUCORPS ;
- Mme Marie-Hélène DORVALD ;
- M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER ;
- M. Pierre GABORIAU ;
- M. Gérard GACHET ;
- Mme Danièle GIAZZI ;
- M. Christophe GIRBE ;
- M. Claude GOASGUEN ;
- M. Éric HELARD ;
- M. Yves HERVOUET DES FORGES ;
- Mme Ann-Katrin JEGO ;
- Mme Samia BADAT-KARAM (procuration donnée à Mme Véronique BALDINI) ;
- Mme Valérie KHOURY ;
- M. Thomas LAURET ;

- Mme Béatrice LECOUTURIER ;
- M. Jacques LEGENDRE ;
- M. Marc LUMBROSO (procuration donnée à M. Claude GOASGUEN) ;
- M. Thierry MARTIN ;
- M. Emmanuel MESSAS (procuration donnée à Mme Danièle GIAZZI) ;
- M. Michaël MIGUERES ;
- M. Jérémy REDLER ;
- Mme Ghislaine SALMAT ;
- M. Jacques-Frédéric SAUVAGE ;
- Mme Hanna SEBBAH ;
- Mme Laurence THOUIN ;
- M. Pierre-Alain WEILL ;
- Mme Hélène ZWANG.

Mme GIAZZI proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39.

Bulletins blancs et nuls : 9.

Suffrages exprimés : 30.

Majorité absolue : 16 voix.

La liste conduite par Mme GIAZZI obtient 30 voix.

La liste des 11 adjoints thématiques proposée par Mme GIAZZI est élue à la majorité absolue.

*(Applaudissements)*

Mme GIAZZI informe l'assemblée qu'une photographie avec les adjoints au Maire en écharpe sera bientôt prise. C'est à partir du 12 juillet 2017 que les élus sauront quelles délégations auront les adjoints.

À l'occasion de ce passage de témoin, M. GOASGUEN partage ses impressions sur le 16<sup>e</sup> arrondissement et son avenir. Selon lui, l'élection législative n'a pas été à la hauteur des ambitions du 16<sup>e</sup> arrondissement. Le tsunami national provoqué par l'élection de M. Emmanuel MACRON explique en partie cette semi-défaite. Elle doit inviter à une réflexion profonde sur le 16<sup>e</sup> arrondissement, son avenir et, plus généralement, sur l'avenir de la Ville de Paris. Quelques erreurs ont été faites, au-delà de l'élection présidentielle qui a eu un impact majeur sur les élections législatives.

M. GOASGUEN constate que la décentralisation ne se fait pas au profit des Mairies d'arrondissement ; elle semble se faire contre elles. Cette tendance s'est retrouvée aussi bien sous M. Bertrand DELANOË que sous M. Jacques CHIRAC, auquel M. GOASGUEN s'est parfois opposé sur ce sujet. M. CHIRAC n'avait pas compris qu'il était possible de faire une vraie décentralisation à Paris, à cause de son habitude de Conseiller à la Cour des comptes. La préfecture parisienne qui existait à l'époque n'a pas entièrement disparu à ce jour.

La Ville de Paris est une structure importante de près de 53.000 salariés, ce qui est très supérieur à la moyenne nationale et mondiale.

M. GOASGUEN souligne que cette administration parisienne est de grande qualité et semble même être trop bonne, dans la mesure où la Ville de Paris n'arrive pas à se sortir de ce schéma préfectoral dans lequel elle a vécu pendant presque deux siècles, depuis la Révolution française. Le premier Maire de Paris élu a été M. CHIRAC, en 1977. Progressivement, le Préfet de Paris a mis la main sur une préfecture bien gérée. Les Parisiens n'avaient d'ailleurs pas le sentiment d'être dans une municipalité. Le président du Conseil de Paris n'était finalement que l'ordonnateur de certaines festivités et réunions prestigieuses, qui ont désormais disparu.

L'évolution de l'institution parisienne aurait pu se faire à partir de 1977, dans le sens d'une déconcentration, sinon d'une décentralisation. M. GOASGUEN a cru que M. DELANOË allait rompre avec l'habitude de ses deux prédécesseurs – M. CHIRAC et M. TIBERI –, qui avaient une conception très jacobine de Paris. Le nouveau Maire de Paris semblait avoir l'intention de procéder à une décentralisation, mais ses intentions ont disparu. M. GOASGUEN a plusieurs fois échangé à ce sujet avec la Maire de Paris. Dans les premiers temps de la mandature, Paris semble avoir centralisé le pouvoir.

La Mairie d'arrondissement a un pouvoir d'état civil, ce qui explique son nom de Mairie. Cette dénomination porte à confusion, car il est difficile d'expliquer aux riverains qu'on peut être Maire sans être réellement Maire. Cette situation explique que les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement se tournent vers le Maire sur des questions comme la propreté en lui demandant son utilité sur ce sujet. La Mairie d'arrondissement a en fait très peu de pouvoir. En ce qui concerne la propreté, la Mairie d'arrondissement a seulement un pouvoir d'amitié avec les administrateurs. Les pouvoirs sur la voirie sont aussi limités. La Mairie d'arrondissement a également un pouvoir limité sur les attributions des places en crèche. Mme Anne HIDALGO doit respecter ce pouvoir qu'elle souhaite visiblement récupérer. Presque aucun pouvoir n'existe sur la construction de logements. Les divisions qui sont faites par l'office HLM ont crû de plus en plus et la loi DALO, votée par la droite, ôte à la Mairie d'arrondissement la possibilité d'attribuer des logements et même d'avoir un pouvoir quelconque sur les permis de construire.

La voie actuelle est une voie sans issue. M. GOASGUEN souhaite que cette politique qui consiste à écraser les arrondissements soit changée. La Mairie de Paris n'arrivera pas à gérer la propreté pour 2 millions d'habitants de cette manière. M. GOASGUEN pense que Mme HIDALGO, qui a également subi la défaite face au tsunami de M. MACRON, va faire évoluer sa politique.

M. GOASGUEN a proposé à Mme HIDALGO que le comportement de la gauche et de la droite se modifie. La défaite subie lors des élections législatives est en partie due au fait que les Français ne supportent plus les chicaneries entre la gauche et la droite. Elles ne sont pas illégitimes, car elles reposent sur des idées fondamentales, mais les Français ne les comprennent plus, notamment en raison du mauvais état social de la France. M. GOASGUEN espère une véritable amélioration des relations entre la Mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris dans les années restantes avant la prochaine élection municipale. Ce progrès peut être fait, même si des différences politiques existent. M. GOASGUEN croit au débat d'idées et non pas aux grands univers centraux dans lesquels les personnalités sont écrasées. Ces derniers donnent naissance à des personnalités extrémistes. Si l'opposition, qu'elle soit de droite ou de gauche, ne peut pas s'exprimer à l'Assemblée nationale, ce

sont M. Jean-Luc MÉLENCHON et Mme Marine LE PEN qui en bénéficieront. M. GOASGUEN pense que la nature reprendra ses forces à un moment donné.

Le 16<sup>e</sup> arrondissement doit avoir une politique beaucoup plus ouverte, comme M. GOASGUEN en a parlé à M. LAURET la veille. Mme GIAZZI le fera certainement. La droite et la gauche ont été trop conflictuelles entre elles et n'ont plus été comprises. Le parti politique en face de la droite et de la gauche est un parti politique puissant. Il est l'embryon d'un parti politique qui se constitue. Le parti républicain dans le 16<sup>e</sup> arrondissement a toujours été la première section de toute la France, mais M. GOASGUEN est très impressionné de voir que le parti En marche, qui se constitue dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, comporte des milliers d'adhérents. L'adhésion est gratuite, mais ce parti a des hypothèses de travail qui sont très sérieuses et intéressantes. Ce parti, qui repose en réalité sur une seule personne, se constitue et souhaite prendre la Mairie de Paris ainsi que les Mairies d'arrondissement.

M. GOASGUEN ne croit pas en ce système et fera tout son possible pour le combattre. La gauche et la droite ont le devoir commun de reconstituer une vraie vie démocratique au sein des arrondissements. Cette dernière a été perdue à cause d'une gestion trop centralisée. Ce constat concerne également M. GOASGUEN, qui ne voulait d'ailleurs pas être Maire d'arrondissement et qui l'est devenu sous l'impulsion de ses amis. M. GOASGUEN s'est pris au jeu de la Mairie d'arrondissement, qui est une fonction très intéressante, car elle permet d'être au contact des gens, même si les pouvoirs restent limités. Le Député ne peut pas avoir ce contact du Maire d'arrondissement. M. GOASGUEN a profondément aimé cette fonction de Maire d'arrondissement, malgré le manque de pouvoir, et regrette cette perte de contact.

M. GOASGUEN s'est trompé en pensant qu'une élection se gagnait par des gestions répondant aux souhaits de la population. Les électeurs l'ont durement démontré lors des élections législatives. La Mairie d'arrondissement ne doit pas pour autant freiner ses très belles activités culturelles ou gestionnaires, qui visent à s'occuper du quotidien des riverains. Une vraie densité doit néanmoins être redonnée à la signification de la politique, sinon la gauche et la droite vont disparaître.

Le 16<sup>e</sup> arrondissement s'est profondément modifié. Il s'est rajeuni avec une population très intéressante et diplômée qui considère que l'avenir lui appartient et que les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement sont des personnes obsolètes. Si M. GOASGUEN est sans doute obsolète, il n'a pas l'impression que tous les élus se sentent obsolètes. M. GOASGUEN ne pense pas que les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement considèrent uniquement l'avenir avec les yeux du passé.

En tant que Député, élu de l'arrondissement et élu de Paris, M. GOASGUEN va s'attacher à reconstruire un vrai débat politique avec la gauche. La gauche et la droite se trouvent en fait dans une dialectique de compromis historique à Paris. Les élus ont intérêt à réveiller le débat politique dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Ce débat politique ne doit pas être idéologique, mais doit faire appel à l'imagination. La France souffre d'un manque d'imagination du côté de la droite et d'une imagination obsolète du côté de la gauche. M. GOASGUEN souhaite aider la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement à créer une génération susceptible d'avoir de vraies idées et non pas une génération qui se couche derrière un homme, sans doute très intelligent. M. GOASGUEN n'aime pas les appels au sauveur.

Lors de cette élection, M. GOASGUEN a vu de nombreuses personnes de droite découragées par la prestation de leur candidat. Elles étaient tellement découragées que par un lâche soulagement, elles se sont reportées vers le candidat qui a été élu. Il montre bien le visage de la France pour le moment. Ce lâche soulagement des électeurs fait très mal au cœur de M. GOASGUEN, car il suppose la crainte

de l'avenir qui n'est pas forcément de toute douceur. Depuis que M. GOASGUEN est à l'Assemblée nationale, depuis les dernières élections, il ne peut que constater que le véritable leader de l'opposition est M. MÉLENCHON. Avoir un Président de la République élu dans le relâchement et dans le lâche soulagement des électeurs ainsi que voir M. MÉLENCHON représenter l'opposition est très difficile. M. GOASGUEN note que M. MÉLENCHON a un talent exceptionnel et rappelle que les leaders totalitaires s'appuient essentiellement sur leur talent individuel et oratoire. Il est très dangereux d'avoir une personne comme M. MÉLENCHON dans une crise économique et sociale, car il peut mobiliser des foules entières. Le sens du politique doit être retrouvé collectivement.

M. GOASGUEN remercie tout le monde, notamment les administrateurs et le personnel de la Mairie, qui ont un travail difficile. Les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement ne sont pas nécessairement les personnes les plus faciles à contenter. Même s'ils sont polis, ils sont assez vindicatifs. Ils reportent souvent la faute sur les autres. De nombreux administrateurs restent impassibles devant ces attaques.

M. GOASGUEN remercie toutes les personnes qui ont travaillé avec lui pendant presque 9 ans. Beaucoup de personnes ont trouvé M. GOASGUEN autoritaire. Il faut néanmoins comprendre que quand on est à la tête d'une maison, même s'il s'agit uniquement du 16<sup>e</sup> arrondissement, des décisions qui ne sont pas forcément populaires doivent être prises. M. GOASGUEN présente ses plus plates excuses aux personnes qu'il a pu blesser et souhaite que tout le monde soit réconcilié. M. GOASGUEN a ainsi rencontré M. ALPHAND et souhaite que ce dernier retrouve sa place naturelle dans la majorité du 16<sup>e</sup> arrondissement. Le passé doit être oublié. M. ALPHAND a été le collaborateur de M. GOASGUEN quelques années auparavant. C'est un homme intelligent et M. GOASGUEN souhaite qu'il puisse également participer à cette nouvelle gestion de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. GOASGUEN souligne qu'il n'oublie pas le 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. LAURET félicite Mme GIAZZI pour son élection. M. LAURET souhaite ajouter quelques informations qui vont dans l'esprit démocrate que vient d'énoncer M. GOASGUEN. Dans le débat se créent le progrès, le chemin et la possibilité de trouver des solutions nouvelles pour la gauche et la droite, ainsi que pour les centristes et ceux qui essaient de créer des passages entre les uns et les autres.

En ce qui concerne l'autonomie des arrondissements, des mouvements ont été engagés par cette Municipalité, comme par M. DELANOË auparavant, pour déléguer un certain nombre de co-pouvoirs aux arrondissements. La difficulté est de trouver l'équilibre entre la décision et la responsabilité financière.

Par exemple, sur la propreté qui a été évoquée par M. GOASGUEN, M. LAURET entend tous les Maires d'arrondissement se plaindre au Conseil de Paris que leur arrondissement est le plus sale. Si le pouvoir est donné aux arrondissements, l'absence de responsabilité financière des Maires d'arrondissement, à savoir l'absence de capacité des Maires d'arrondissement à lever l'impôt, les déresponsabilisera. Ils demanderont des moyens à la Mairie centrale pour réaliser les actions nécessaires et rejeteront la faute sur la Mairie centrale quand elles ne seront pas réalisées.

Le choix qui a été fait par la Mairie de Paris est celui de la coproduction et de la codécision, à travers la concertation. Ce choix suppose une intelligence permanente de la Mairie de Paris et de la Mairie d'arrondissement pour arriver à coconcevoir les bonnes décisions. Le schéma et le travail qui doivent

être menés pour la décentralisation doivent conduire à savoir ce qui peut être délégué en matière de levée d'impôts, pour qu'elle ne soit pas exclusivement une demande de moyens supplémentaires.

Mme GIAZZI écoute l'intervention de M. LAURET en expliquant que M. GOASGUEN avait la parole en tant que Maire sortant, en vue de conclure. Un rendez-vous sera fixé entre Mme GIAZZI et M. LAURET pour travailler de concert et voir ce qui peut être amélioré. Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour de cette séance du Conseil d'arrondissement.

M. LAURET remarque que cette question fait véritablement partie du fond du débat et est intéressante. M. LAURET attend de Mme GIAZZI qu'elle ne ferme pas la porte à ceux qui ont fait passer un message lors de cette élection, que ce soit la gauche ou les anciens collaborateurs. Le 16<sup>e</sup> arrondissement doit pouvoir bénéficier de l'ensemble des compétences des élus.

Mme GIAZZI répond qu'elle a mis ce point en avant lors de son intervention. Mme GIAZZI remercie M. LAURET d'être en parfaite harmonie avec elle et lui promet d'organiser une réunion de travail pour établir les modalités pratiques d'une meilleure collaboration entre l'opposition et la majorité du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Mme GIAZZI demande à M. GOASGUEN de conclure.

M. GOASGUEN se réjouit que l'opposition souhaite travailler avec la majorité du 16<sup>e</sup> arrondissement, mais reproche à l'opposition d'être trop souvent l'interprète univoque de la Mairie de Paris. Sur un certain nombre de décisions, qui ne lui seraient pas imputables, M. GOASGUEN souhaiterait que l'opposition et la majorité puissent s'entendre pour demander un peu plus de liberté pour les arrondissements.

M. GOASGUEN pense que les Mairies d'arrondissement souffrent davantage d'un problème de liberté que d'un problème financier. Une plus grande liberté donnerait la possibilité de gérer certains éléments de quotidienneté, comme la propreté et la voirie. La Maire de Paris va certainement s'en occuper.

M. GOASGUEN pense que la gauche et la droite pourront être d'accord sur un projet qui va unir tout le monde, à savoir les Jeux olympiques, que M. GOASGUEN espère dès 2024. De ce point de vue, la Ville de Paris va bénéficier de nouveaux équipements et d'une relance urbanistique.

*(Applaudissements)*

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 21 h 30.